



Cheque en blanc de mon ex compagne...

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai pendant un an et demi prêté des sommes d'argents à mon ex-compagne. Il s'agit de sommes prêtées en liquide et au total d'environ 5000 euros. Elle ne m'a jamais fait de reconnaissance de dette mais il a toujours été clair entre nous qu'elle me rembourserait. Je lui avais proposé un arrangement (une somme qu'elle me rembourserait mensuellement). Je n'ai plus de contact avec elle.

Elle m'a remis un chèque signé pour me rembourser mais n'avait mis ni l'ordre ni le montant. J'ai rempli le chèque sur les conseil d'un ami juriste et l'ai déposé à la banque. Le chèque est en bois et elle dit qu'elle n'a jamais fait ce chèque et m'accuse de vol et dit aller déposer plainte à la police. Que dois-je faire et SURTOUT qu'est ce que je risque d'autant que je n'ai pas falsifié le chèque et que c'est bien sa signature qui y figure ? Merci de votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Que dois-je faire et SURTOUT qu'est ce que je risque d'autant que je n'ai pas falsifié le chèque et que c'est bien sa signature qui y figure ?

Etant donné que votre ex compagne vous a remis le chèque et que sur ce dernier figure sa signature, il lui appartiendra de prouver que la signature a été falsifiée et que vous lui avez dérobé ce chèque.

Si vous êtes de bonne foi vous ne risquez rien.

Bien cordialement